

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully-les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice (33)

**Personnes excusées ayant donné procuration** : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Madame Maryse BACCIONI, Monsieur Pascal FOUQUART a donné procuration à Monsieur Ludovic DUBO, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Madame Sandrine WLODARZYCK a donné procuration à Madame Josiane WATRE, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Madame Claudette RISEL a donné procuration à Monsieur Patrick LEROY, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI, Monsieur Frédéric LOMBART a donné procuration à Madame Daisy SCALISE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Pascal DEFRANCE.

<b>Rapporteur :</b> Corentin PIWONSKI
--

### **CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) POUR LA COMMUNE DE BULLY LES MINES.**

Vu la loi n°2018-1021 du 23 Novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN, et notamment son article 157 sur la création d'Opérations de Revitalisations du Territoire

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée par la Ville de Bully les Mines, La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, et de l'Etat en date du 25 Juin 2021.

Le travail effectué depuis Juin 2021, conduit à la réalisation du projet de convention PVD valant ORT présenté en annexe. L'objectif global est de lutter contre la dévitalisation des centres villes. Notre convention se décline en 6 axes stratégiques :

#### **Axe 1 : La rénovation de l'habitat privé, tout en conservant la typologie de l'identité de la ville**

Enjeux :

- Poursuivre et améliorer l'accompagnement des ménages sur les projets de rénovation de l'habitat
- Lutter contre l'habitat indigne et la vacance des logements
- Engager une opération d'amélioration de l'habitat ciblée sur un périmètre d'intervention en complément du Programme d'Intérêt Général sous maîtrise d'ouvrage CALL
- Renforcer les partenariats (CAUE, ARS, DDTM, ADIL...)

#### **Axe 2 : La rénovation des locaux commerciaux, la lutte contre la vacance commerciale et la dynamisation du commerce de proximité**

Enjeux :

- Mettre en place un observatoire de la vacance commerciale
- Œuvrer à une politique pertinente de sauvegarde du commerce de proximité
- Mise en place d'une politique communale de préservation du commerce de proximité

- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet dans la recherche de locaux

- Aider les porteurs de projet dans leur montage de dossier d'aide. (CALL/REGION)

- Poursuivre les partenariats menés avec les structures de l'entrepreneuriat

Accusé de réception en préfecture 062-216201863-20221214-2022-119-DE Date de mise en ligne : 20/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022
--

### **Axe 3 : La requalification du site patrimonial de l'ancienne brasserie (tiers lieu)**

Enjeux :

- Lancement d'une étude d'opportunité sur la création d'un tiers lieu
- Lancement d'un projet de revitalisation du site
- Réinventer le secteur « mairie » via la création d'un nouveau lieu de vie (culturel/associatif/mixte.)

### **Axe 4 : La requalification de la Place Victor Hugo**

Enjeux :

- Mener une réflexion globale sur la réorganisation de la place
- Gérer les problématiques liées au stationnement
- Implantation des bornes électriques et en eau
- Renforcer l'attractivité du marché local

### **Axe 5 : La réappropriation de la friche Lefait**

Enjeux :

- Mener une réflexion sur le devenir du site
- Réappropriation d'une friche de centre-ville

### **Axe 6 : La réappropriation de l'artère commerciale par l'encouragement des déplacements doux et de l'intermodalité**

Enjeux :

- Mener une étude de trafic sur l'artère commerciale
- Développer les mobilités douces de façon cohérentes
- Mener une réflexion sur le déploiement des bornes électriques
- Repenser les flux de circulation et limiter les points de blocage sur l'artère

L'ORT issu de notre convention cadre « Petites Villes de Demain » est portée conjointement par l'intercommunalité et les autres communes volontaires à savoir Lens, Liévin, et Mazingarbe. A noter que l'Etat sera également cosignataire du projet.

Le territoire signataire bénéficie de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'aides à l'amélioration de l'habitat avec par exemples :

- La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques
- L'accès prioritaires aux aides de l'ANAH et du dispositif de défiscalisation dans l'ancien (DENORMANDIE)
- Un renfort du droit de préemption sur les locaux artisanaux et commerciaux

La présente convention est proposée pour une durée allant jusqu'à Mars 2026. Elle présente le projet communal, définit les rôles des différentes parties prenantes (Lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin), le périmètre d'intervention, et les axes thématiques qui seront à traiter, le calendrier et les financements.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention cadre PVD valant ORT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ORT entre l'ETAT, et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et les communes volontaires

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

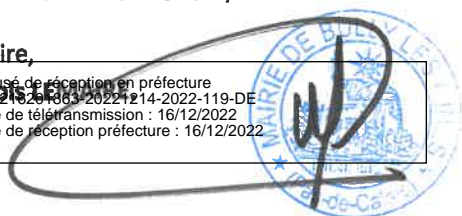
**Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 Décembre 2022**

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
06521526363/2022/14-2022-119-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Le secrétaire de Séance,  
**Pascal DÉFRANCE.**